



Fin de contrat en alternance

Par **hadri**, le **19/09/2008** à **12:57**

bonjour,rnrnmon amie vient de terminer son alternance en licence(contrat d'apprentissage). l'entreprise la garde mais ne lui verse pas de prime de précarité(solde de tout compte). rnest ce normale?????????rnrnmerci de me repondre,rnbonne journéeernhadri

Par **domi**, le **19/09/2008** à **19:03**

bonjour , un CDD suivi d'un CDI dans la même entreprise et sans interruption ne donne pas le droit à la prime de précarité !Il est donc normal qu'elle ne l'ait pas eu ! Domi

Par **Marion2**, le **19/09/2008** à **23:37**

Bonsoir domi,rnIl ne s'agit pas ici d'un CDD mais d'un contrat en alternance (contrat d'apprentissage) et de ce fait, même si l'entreprise ne l'avait pas gardée après son contrat en alternance, elle ne pouvait pas bénéficier de prime de précarité.rnrnBien cordialement

Par **domi**, le **20/09/2008** à **10:18**

Autant pour moi Laure !Mais le contrat d'apprentissage est généralement un CDD non ? bon Week end Domi

Par **Marion2**, le **20/09/2008 à 10:27**

Oui domi, on peut dire que le contrat d'apprentissage est également un CDD, mais la fin d'un contrat d'apprentissage (même sans emploi derrière) ne donne pas droit à la prime de précarité.
Bon week-end à vous également.

Par **domi**, le **20/09/2008 à 10:42**

OK chef ! lol